

# Les activités du Conseil Communal

Le bilan a été établi: pendant le premier semestre de l'année en cours, le Conseil communal de notre ville a tenu treize réunions, soit en moyenne deux séances par mois. Certaines d'entre elles se sont d'ailleurs prolongées bien au-delà de l'heure normale, notamment à l'occasion de discussions caractérisées par des chocs d'idées parfois violents.

Certes, le Conseil a tenu une série de réunions de routine au cours desquelles des affaires courantes ont été évacuées. A regarder toutefois les ordres du jour et les dossiers de plus près, on doit se rendre à l'évidence: les affaires courantes ne sont pas nécessairement de tout repos. En raison de leur volume, le conseil a dû leur consacrer un temps considérable. Certaines décisions intervenues dans ce cadre imposaient des options ou des choix qui n'étaient pas toujours faciles.

Au cours d'autres réunions, le Conseil communal a procédé à l'examen d'affaires présentant un intérêt plus général. Il y a eu des débats de portée générale, intéressant non pas quelques particuliers, mais au contraire des groupes importants.

Ainsi, les conseillers ont eu un long échange de vues sur l'implantation de discothèques: un débat qui a montré qu'il peut être excessivement difficile de concilier les intérêts divergents de différents groupes de la population. Le Conseil a également eu de longues discussions sur l'organisation scolaire; il y a eu des débats sur une opération «porte-ouverte» pour les jeunes.

Parmi les discussions ayant eu une portée générale on peut citer les débats sur les conséquences qu'auront sur le plan communal des dispositions de la loi récente concernant l'aide au logement, les débats provoqués par la réorganisation des tournées d'enlèvement des ordures ménagères, devenues nécessaires à la suite de l'introduction de la semaine de travail de cinq jours.

Ces données confirment que le champ des activités du Conseil communal a été extrêmement vaste. Il ne saurait dès lors être question d'évoquer dans ce cadre tous les problèmes qui ont retenu l'attention des édiles dans le courant des derniers mois. Certains points méritent cependant d'être mis tout particulièrement en relief.

## Les écoles de la ville

Lors des débats sur l'organisation scolaire, des données surprenantes qui avaient échappé jusqu'ici à l'attention d'un grand nombre d'entre nous, ont été connues. En effet, pendant l'année scolaire en cours, 422 classes relevant de l'autorité communale, fonctionnent sur le territoire de la ville. Ces classes enfantines, préscolaires, primaires proprement dites, complémentaires, spéciales et d'accueil regroupent quelque 6.500 enfants.

Le fait particulièrement caractéristique est cependant la forte représentation des enfants étrangers. On a dénombré environ 3.000 écoliers de nationalité étrangère. Autrement dit, les étrangers constituent près de la moitié des effectifs scolaires.

Les étrangers demeurant sur le territoire de la ville ne représentant qu'à peu près le tiers de la population totale, l'importance des effectifs scolaires traduit la natalité particulièrement forte dans ce milieu.

Il va sans dire que l'organisation scolaire et tout particulièrement la structure de l'enseignement en tiennent compte. Elles doivent s'adapter obligatoirement à cette situation.

## Projets de construction

Le Conseil communal a été amené à donner feu vert à une série de projets de construction dont la réalisation est attendue avec impatience dans différents quartiers de la ville.

En ce qui concerne le quartier de Kirchberg, le Conseil a approuvé la construction d'un pont routier. Enjambant le Val des Bons Malades, ce pont doit relier le village au plateau de Kirchberg. L'ouvrage comporte la construction d'un pont proprement dit d'environ 125 mètres de long et l'aménagement des voies d'accès d'une longueur d'environ 140 mètres. Le pont sera construit en béton armé avec quatre travées et comprendra deux voies de circulation et des trottoirs. Le coût de l'ouvrage est évalué à 54.877.000 francs. Le constructeur dispose d'un délai de quinze mois pour réaliser le projet.

A Beggen, la construction d'une halle des sports, d'un centre pour sociétés et d'une école gardienne entraînera un investissement de près de 88 millions de francs. Le nouvel ensemble se situera entre la rue de Beggen et la rue de Marche, à la hauteur de la rue Jean Linden. Le programme de construction comprend

- un centre pour sociétés avec une salle de fêtes, cinq salles de réunions et des locaux accessoires,
- une halle des sports avec un gymnase de 18 x 33 mètres, des douches, des vestiaires et d'autres locaux accessoires,
- une école gardienne avec deux salles de classe, une salle rythmique et d'autres locaux accessoires, y compris le logement du concierge.

Avec ce nouveau complexe, la municipalité met en place une infrastructure socio-culturelle conçue en fonction des besoins des populations adulte et scolaire et réclamée depuis des années par les habitants du quartier.

A Eich, la construction d'une passerelle pour piétons enjambant l'Alzette est appelée à assurer un nouvel accès au parc Laval à partir du débouché de la rue Laurent Menager dans la Côte d'Eich. Le coût du projet est évalué à 6,23 millions de francs.